

Appel à communication

« Identité, dignité et handicap »

Projet Handicap, francophonie et enseignement supérieur

Cet appel est proposé dans le cadre du programme « Handicap et citoyenneté » menée sous l'égide de l'Université Clermont Auvergne (UCA) par de nombreuses universités françaises et internationales en partenariat avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF).

Porté par l'Université Savoie Mont Blanc, et notamment le Centre de Recherche en Droit Antoine Favre s'agissant du volet scientifique, cet appel a pour but de réunir des contributions pluridisciplinaires donnant à voir le résultat de recherches ou de retours d'expériences qui seront présentés à Chambéry (France, Savoie) les **26 et 27 mars 2020** et qui auront vocation à publication. Les frais de mission pour ce colloque **sont à la charge des participants**.

Les propositions de contributions (sous la forme d'un résumé en français d'une page maximum) sont à rendre à : clement.benelbaz@univ-smb.fr et jean-francois.joye@univ-smb.fr **avant le 31 octobre 2019**.

« Identité, dignité et handicap »

Par les contributions, il s'agit de mesurer les progrès réalisés ou à attendre en matière d'affirmation ou de pleine réalisation de l'identité et de la dignité des personnes en situation de handicap. C'est à la fois analyser les outils, mécaniques, politiques ou actions qui permettent aux personnes de banaliser leur place dans la société en ayant les mêmes attentes que toute autre personne et analyser la manière dont la société dans son ensemble reçoit et perçoit cette évolution inclusive.

Par ailleurs, il s'agira de poser la question de la représentation par les personnes en situation de handicap elles-mêmes et par celles qui ne sont pas en situation de handicap et d'en mesurer les conséquences : on le voit encore dans l'actualité brûlante de l'affaire « Vincent Lambert » et de la recommandation du Comité des droits des personnes handicapées. Comment traiter alors des personnes placées *a priori* dans des situations différentes ? Quelle dignité et quelle effectivité de la reconnaissance du principe de dignité pour les personnes en situation de handicap ?

Seront mobilisés des savoirs multiples : droit, sociologie, philosophie, psychologie, informatique, mécatronique, géographie, science de l'ingénieur, etc. Ainsi, parmi les sujets possibles on mettra en avant la capacité à jouir pleinement de ses droits fondamentaux (citoyenneté, accès à la protection juridique, droit au respect de sa vie privée, de sa dignité, à indemnisation...) et la capacité d'accéder sans encombre aux services qu'ils soient administratifs, de santé/soin, commerciaux ou récréatifs (nonobstant les contraintes ou isolements géographiques dus, par exemple à la montagne ou à la ruralité).

Il s'agit aussi d'aborder les progrès techniques ou technologiques qui permettent de tendre vers l'ordinaire (équilibre, mobilité, praticité, remplacement de membres, esthétique et coquetterie des appareillages) ainsi que l'adaptation des formations et des méthodes pédagogiques.

C'est enfin vers la vie privée, ses croyances, le respect de soi, la confiance en soi que l'on voudrait porter une attention particulière. Que ce soit à travers le tissage d'un réseau social (amitiés, relations professionnelles...), la capacité à avoir une vie intime riche, les analyses évalueront et valoriseront les initiatives qui élèvent véritablement la dignité des personnes et leur permettent d'assumer leur identité.